



Commune de Sainte Bazeille
MAIRIE

25 avenue du Général de Gaulle
BP 18
47180 Sainte Bazeille
Tel 05 53 94 40 28
Fax 05 53 94 27 85
contact@mairie-sainte-bazeille.fr
www.mairie-sainte-bazeille.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

Conseil Municipal du
lundi 14 février 2011

Département de Lot-et-Garonne
Arrondissement de Marmande

Avenant travaux assainissement

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'avenant de l'entreprise Lagès, de 31 096 € TTC concernant des travaux supplémentaires pour la réfection du réseau d'assainissement, chemin de Ferrand et rue St Pey d'Aaron.

Avenant Foyer Rural

Suite à de modifications, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, les avenants de l'entreprise MSO : - moins 5750 € en métallerie
- moins 850 € en mur

Choix de maîtrise d'œuvre OUC

Suite à l'appel d'offre, le Conseil Municipal entérine, à l'unanimité, le choix de la commission d'ouverture des plis et se prononce pour le cabinet NECHTAN dont les honoraires s'élèvent à 8% du coût des travaux de l'aménagement des espaces publics et à 11% du coût des travaux pour la réhabilitation du hangar communal en halle de marché de plein vent, plus 3300 € HT d'études préliminaires.

Choix entreprise aménagement Plaine des Sports

Après contrôle des offres par la commission d'ouverture des plis, le Conseil Municipal attribue le marché à l'entreprise EUROVIA dont le devis s'élève à 39 799 € HT.

Désignation des élus au comité de suivi et d'orientation Enfance et Petite Enfance

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, élit Gilles LAGAUZERE et Christine VOINOT pour le représenter.

Devis SDEE

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les devis de 2 048,75 € TTC (éclairage rue du Port) et de 7 358,99 € (éclairage voie communale n° 6 accès à la Salle des Sports).

Subvention Foire à la Fraise

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité une subvention de 3 000€ pour l'organisation de la foire à la fraise 2011.

Sinistres École Maternelle et Place de la République

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'indemnité de 173.42 € de la société d'assurance ALLIANZ concernant les bris de glaces à l'École Maternelle et la somme de 1 162.57 € concernant des dégradations occasionnées au cours de la Foire à la Fraise 2010.

Commission d'évaluation des transferts de charge (Communauté d'Agglomération)

Le Conseil Municipal élit pour le représenter : Didier RESSIOT (titulaire) et Christian DUBUR (suppléant).